



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES YVELINES (78)
ARRONDISSEMENT DE MANTES-LA-JOLIE - CANTON DE BONNIERES

MAIRIE DE GOMMECOURT

78270

12 bis, rue des écoles

Conseil Municipal du mardi 29 mars 2022 à la mairie à 19h

Présents : M. le Maire Gérard Solaro

Les conseillers municipaux : M. Patrick Hérouin (2^{ème} adjoint), Mme Laetitia Bouin, Mme Stella Hébert Le Bronec, Mme Sylvie Michanol, Mme Clara Momencau, Mme Nadine Viers, M. Didier Bertolo, M. Sylvain Cosnier, M. Olivier Fouquereau, M. François Macaire et M. Arnaud Thomas

Absent excusé : M. Ramzi Ben Mansour qui donne pouvoir à Mme Nadine Viers

Mme Sylvie Michanol est désignée secrétaire de séance

Lecture et approbation du PV du précédent conseil

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'il y a des remarques concernant le procès-verbal du précédent conseil, Mme Viers et M. Bertolo disent qu'ils ne sont pas d'accord avec la rédaction de certains éléments du procès-verbal et qu'ils préfèrent s'abstenir. Mme Viers dit qu'elle ne veut pas engager le pouvoir de M. Ben Mansour étant donné qu'elle ne connaît pas son opinion sur ce point. Le procès-verbal est approuvé à 9 voix pour et 3 abstentions.

M. le Maire reprend l'ordre du jour préparé en bureau municipal :

- 1) Maintien du poste d'adjoint
- 2) Election d'un adjoint en remplacement de Mme Bocquiaux
- 3) Questions diverses

1. Maintien du poste d'adjoint

Suite à la démission de Madame Bocquiaux du poste de 1er adjoint, M. le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils souhaitent maintenir à deux le nombre d'adjoints et procéder en conséquence au remplacement de Mme Bocquiaux.

M. Hérouin dit qu'il ne souhaite pas être 1^{er} adjoint. M. le Maire dit que s'il n'y a pas de 2^{ème} adjoint, il sera de fait 1^{er} adjoint.

Mme Viers dit que s'il n'y a pas plusieurs adjoints, il n'y a pas d'ordre du tableau, M. Hérouin sera juste adjoint. M. le Maire dit qu'il a besoin d'un adjoint pour les questions techniques mais qu'il n'a pas besoin d'adjoint pour l'urbanisme ou l'école. Mme Viers dit que les conseillers pensent qu'il n'est pas opportun actuellement de remplacer le poste de 1er adjoint mais qu'il sera, peut-être possible de l'envisager plus tard.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité dont 1 pouvoir, décide de fixer le nombre d'adjoints à 1.

2. Questions diverses

M. le Maire dit que le conseil municipal doit se réunir pour le débat d'orientation budgétaire et le vote du budget. Il est décidé que le conseil municipal se réunira le lundi 4 avril 2022 pour le débat d'orientation budgétaire et le lundi 11 avril 2022 pour le vote du budget.

M. le Maire donne lecture d'un courrier de l'association CPSM 78 sollicitant une subvention de 150€ pour sa section moto Riders's Family Life (RFL). M. Hérouin dit qu'il fait partie de cette section de l'association et qu'ils organisent des actions caritatives à l'occasion d'octobre rose, pour les enfants hospitalisés, pour l'Ukraine...

Les conseillers municipaux sont d'accord pour accorder une subvention à la CPSM 78, cette décision sera validée lors du prochain conseil municipal.

M. le Maire donne lecture du courrier d'habitants sollicitant la mise en place d'un bateau devant l'entrée de leur terrain. M. Fouquereau dit que pour une nouvelle habitation, comme c'est le cas pour cette demande, le versement de la taxe d'aménagement par les propriétaires oblige la commune à faire ces travaux. Il dit que compte tenu du fait qu'une autre construction est à venir à côté de celle des demandeurs, il est préférable de prévoir tout de suite les entrées pour les deux habitations. Les conseillers municipaux en sont d'accord, cette décision sera validée lors du prochain conseil municipal.

M. Fouquereau dit qu'une personne stationne régulièrement devant les containers à verre rue des Ecoles et que cela gêne les employés chargés du vidage des containers. Il dit qu'il en a fait la remarque à la personne et que celle-ci lui a répondu qu'il n'y avait pas de panneau d'interdiction de stationner et que de ce fait rien ne lui interdisait de garer sa voiture à cet endroit. Il demande donc qu'un panneau d'interdiction de stationner soit mis en place à cet endroit.

M. le Maire dit que le propriétaire et l'acheteur du terrain rue Robert Mennessier sur lequel la commune a un projet d'alignement sont d'accord pour céder gratuitement la partie de terrain nécessaire à la création du trottoir à la condition que le mur existant soit démoli et qu'un nouveau muret soit installé à la nouvelle limite de propriété aux frais de la commune. Il dit que le notaire a précisé que le terrain ne pouvait être cédé gratuitement, il faudra donc que la vente se fasse sur une somme symbolique. Il dit que cette question sera délibérée lors d'un prochain conseil municipal lorsque le notaire aura fourni tous les éléments nécessaires.

M. le Maire dit qu'il a été saisi par la SAFER par rapport à la vente d'un terrain dont le prix semble anormalement élevé. Après renseignements, l'acheteur aurait pour profession « vendeur ambulant » et serait domicilié à Amiens, il voudrait acheter le terrain pour y amener son fils handicapé. Les conseillers municipaux disent que la commune n'a pas vocation à acquérir tous les terrains dont la vente présente un risque de mitage, il est donc décidé de ne pas donner suite à cette sollicitation.

M. le Maire donne lecture aux conseillers municipaux d'une pétition d'habitants du hameau de Clachalozze concernant la sécurité routière. M. Thomas et Mme Viers s'étonnent que le conseil municipal n'est pas été informé avant de cette pétition. M. le Maire dit qu'il a oublié de le dire lors du dernier conseil municipal et qu'il a répondu à cette pétition via le dernier bulletin municipal. Les conseillers municipaux disent qu'une réponse écrite autre que celle parue dans le bulletin municipal doit être apportée aux pétitionnaires. M. le Maire dit qu'il va répondre aux pétitionnaires.

M. le Maire donne lecture de la demande d'une habitante de Clachalozze concernant l'installation d'un miroir de sortie en face de chez elle. M. Fouquereau dit qu'à cet endroit il faut, soit installer le miroir sur le mur d'une habitation soit mettre un poteau qui empièterait sur le trottoir, cela risque de poser problèmes.

M. Fouquereau dit que les stops sont régulièrement grillés.

M. Fouquereau dit que les fleurs vont être livrées demain.

M. Solaro dit que Mme De Muynck, l'enseignante des classes de CP, CE1 et CM2 a obtenu sa mutation dans l'Eure, que Mme Gourdel, directrice de l'école et enseignante des classe de CE2 et CM1 a également demandé sa mutation et que Mme Akkoka, l'enseignante de la classe de maternelle n'est pas sûre d'être maintenue à son poste à l'école de Gommecourt, il risque donc d'y avoir un renouvellement complet du personnel enseignant à la prochaine rentrée scolaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil est levée à 21h15

Délibération n°1 : maintien du poste d'adjoint

Arnaud Thomas

Sylvie Michanol

Stella Hébert Le Bronec

Olivier Fouquereau

Didier Bertolo

Patrick Hérouin

Gérard Solaro

Nadine Viers

Sylvain Cosnier

Clara Momencau

Laetitia Bouin

François Macaire